

Les valeurs de notre association et tout particulièrement de notre section ski :

Nos valeurs intergénérationnelles : depuis son origine la section ski s'est orientée vers l'apprentissage du ski des salariés d'Air France et de leurs familles dans le cadre de l'ASAF et aussi en partenariat avec les villages de vacances du Comité Central d'Entreprise Air France. Dans les années 70 nous organisons près de 800 semaines/skieurs par saison d'hiver et près de 80% de nos stagiaires étaient des débutants. Nous avons longtemps organisé des stages pendant les congés scolaires et nous avons une fréquentation importante de jeunes skieurs, jusqu'à ce que les prix des hébergements des périodes de congés scolaires soient devenus prohibitifs. Il faut reconnaître que depuis, la moyenne d'âge des pratiquants de notre section n'a fait que croître de façon préoccupante. Néanmoins, grâce à l'évolution du matériel, des techniques de ski et des pistes nous souhaitons accompagner les sportifs qui skient aujourd'hui plus longtemps que par le passé.

Nos valeurs internationales : nous avons commencé à recevoir des salariés japonais dans nos stages Barcelonnette/Pra-Loup il ya déjà 40 ans puis plus épisodiquement aux Ménuires puis à Serre-Chevalier maintenant. Il faut rappeler que nous avons formé 2 éminents moniteurs nippons qu'étaient Kiishi Yamamoto et Umeki Koki. Nous avons également reçu pendant quelques saisons une skieuse californienne et un couple de hongrois en 2009.

Nos valeurs sociales : depuis son origine la section ski s'est attachée à proposer des stages de ski accessibles au plus grand nombre en cherchant constamment la maîtrise des coûts. L'objectif étant de permettre l'accès de nos activités aux catégories sociaux-professionnelles les plus modestes de l'entreprise. Depuis 5 années elle s'est ouverte à l'activité handiski en faveur des personnes frappées par un handicap moteur, un handicap sensoriel ou un handicap mental léger. Dans ce domaine rien n'est jamais acquis définitivement et nos efforts doivent être constants, nous devons persévérer afin de développer nos contacts parmi les salariés handicapés de l'entreprise et amener d'autres personnes handicapées vers la pratique sportive régulière.

Nos valeurs sportives, solidaires et fraternelles : dès l'origine de l'activité les dirigeants ont cherché à développer les moyens d'un apprentissage technique du ski progressif et aussi rapide que possible et ceci dans un esprit d'équipe et de solidarité. En effet, les débutants ont toujours été prioritaires sur les bons skieurs et au fil du temps les débutants deviennent de bons skieurs puis certains se tournent vers la compétition pour revenir, quelques fois vers l'enseignement. En guise de démonstration il faut citer le parcours de Robert Canet qui a fait ses débuts à ski dans notre section ski initiation et perfectionnement de l'ASAF Orly-Nord puis est passé à la compétition en décrochant de nombreux et prestigieux titres et pour enfin se tourner vers l'enseignement où il excelle en ski alpin, en ski de randonnée alpine ainsi qu'en handiski.

La base de notre enseignement s'appuie d'une part sur le « mémento de l'enseignement du ski Français » et les formations organisées par la FFS et d'autre part sur l'expérience acquise par chaque cadre bénévole dans son cursus de skieur et pour certains de compétiteurs.

Le « mémento de l'enseignement du ski Français » est construit à partir des orientations déterminées par le groupe technique de la commission formation-emploi du conseil supérieur des sports de montagne (section permanente). Chargé de définir l'enseignement du ski en France, ce groupe comprend notamment les représentants des organismes suivants :

- **l'école nationale de ski et d'alpinisme (ENSA)**
- **la fédération française de ski (FFS)**
- le syndicat national des moniteurs du ski Français (SNMSF)
- l'union des centres de plein air (UCPA)
- le pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme
- et pour la partie qui les concernent : l'association des entraîneurs de ski alpin (AFESA), **la fédération française handisport (FFH)** et la fédération française du sport adapté sont associées aux travaux.

Nous sommes affiliés à la FFS et à la FFH et tous nos moniteurs fédéraux 2^{ème} degré ont reçu leur diplôme FFS au terme d'un stage de deux semaines à l'ENSA de Chamonix.

1970-2010 déjà 40 ans d'action en faveur du développement de la pratique du ski à l'ASAF Orly-Nord. C'est en effet dès la fin de mon service militaire (où j'ai eu le bonheur d'enseigner le ski à l'armée de l'air) que je suis entrée en juin 1970 à Air France et je fus immédiatement recruté par les dirigeants de la section ski.

A raison de 3 semaines (minimum) par saison et en moyenne 8 stagiaires par groupe je pense avoir enseigné la technique du ski et les règles de sécurité à près de 960 stagiaires.

Mon action s'est orientée vers l'activité initiation et perfectionnement du ski alpin, je suis devenu initiateur de club (FSGT) au terme d'un stage d'une semaine à Pra-Loup en janvier 1971 et une attestation décerné par Jean Bellon directeur de l'école de ski de Pra-Loup, le diplôme étant délivré par la fédération FSGT.

J'ai également suivi un stage de formation de Responsable d'activités physiques et sportives en octobre 1971 à l'Institut de formation des cadres et animateurs sociaux éducatifs (IFCASE) dans les collectivités.

C'est en novembre 1975 que nous avons créé à l'ASAF, avec Daniel Theux-Coumis, Jean Poux, Patrick Thiriet et Jacques Claray, l'activité de ski nordique.

Un stage d'initiateur de ski de fond fut organisé en novembre 1976 à Névache sous l'égide des « centres écoles et foyers de ski de fond » avec un directeur de stage M. Claude Terraz qui officiait en sa qualité de conseiller technique régional de la FFS.

Après quelques années d'enseignement du ski de fond sans délaisser le ski alpin et quelques errements dans l'usage des farts nordiques je recentrais mon action vers le ski alpin.

Un stage inoubliable de 15 jours à l'école de ski et d'alpinisme de Chamonix (ENSA) en avril 1984 me permettra d'obtenir mon diplôme de moniteur fédéral 2^{ème} degré de ski alpin (MF2).

La mise en condition était impressionnante dès le matin au sommet des Grands-Montets, dans la poudreuse, le professeur sur un ton menaçant indiquait « le premier qui tombe reprends le train dès ce soir ... »

Au terme de ce stage nous n'étions plus que 30 sur les 60 candidats du départ et j'occupais le 9^{ème} rang au classement général.

Au début des années 90 nous découvrons l'activité du ski de randonnée alpine avec Frédéric Millet guide de haute montagne et c'est en mars 1992 que je suis la formation de moniteur 1^{er} degré de ski de randonnée alpine organisé par le comité régional de ski d'Ile-de-France et Nord-Ouest de la FFS sous la direction d'un aspirant-guide de haute montagne et ingénieur à la Snecma M. Alain Allaria.

En mai 92 je participe à l'ascension du Mont-Blanc en ski de randonnée alpine avec mes amis Robert Canet, Jean-Pierre Hernandez et Roland Mouzy, cette ascension restera un souvenir très fort de dépassement de soi, de solidarité et de fraternité.

Ils deviendront à leur tour, tous les trois, moniteurs de ski de randonnée alpine formés et diplômés par la FFS.

Puis, pour valider ce diplôme, j'ai suivi une formation aux premiers secours dispensée par la croix rouge en mars 1993. Je m'engage également dans la commission randonnée du comité régional de ski d'Ile-de-France et Nord-Ouest FFS pour seconder Guy Prat et Alain Allaria.

En 1998, l'ASAF s'est trouvée confronté à des difficultés financières sans précédent, le CDC présidé par Michel Drula, qui se présentait pour un nouveau mandat, affichera un déficit de 6 millions de francs. Avec une équipe de dirigeants, nous avons pris en charge la direction et le redressement de l'ASAF dont l'équilibre a été rétabli en 5 ans, j'ai eu le plaisir de Présider le Comité Directeur Central de l'ASAF pendant un mandat difficile au cours duquel nous avons mis en place un commissaire aux comptes dont le rôle est de certifier les comptes et résultats annuels.

Au terme de mon mandat de Président je mettais en place la commission de contrôle financier à laquelle je participais pendant plusieurs années.

Au cours de ce mandat de Président de l'ASAF, « l'administrateur provisoire » de la MNS (mutuelle nationale des sports) qui assurait l'ASAF m'a sollicité afin de prendre un poste d'administrateur bénévole dans la nouvelle mutuelle qu'il formait par la fusion de MNS (créée en 1925) et de l'USM (union sportive Mutualiste créée en 1944), pour donner naissance à la MDS (mutuelle des sportifs créée en 1999). Nous avons créé en 2000 le groupe MDS constitué de la mutuelle MDS et de sa filiale MDS Conseil. A sa création la MDS regroupait 1,6 million d'adhérent, elle en compte aujourd'hui plus de 7 millions. J'ai démissionné de mon poste d'administrateur fondateur de la MDS le 5 mai 2010 et le conseil d'administration, sur proposition de son Président, m'a nommé membre d'honneur de la MDS en remerciement de mon action au sein de ce conseil.

Grâce à Corinne PAREL-HELLO nous avons en 2005 créé l'activité handiski destinée aux personnes handicapées moteurs, sensoriels ou mentaux légers.

Les nombreux participants à cette activité et leur satisfaction sont un encouragement au développement de cette activité et aux efforts des personnes dévouées qui l'organise.

Parallèlement à ces activités, j'ai assuré lors du départ de Guy PRAT, la responsabilité de la commission « ski de randonnée » au Comité régional de ski d'Ile-de-France et Nord-Ouest de la FFS et c'est en 2006 que j'ai été élu au comité directeur où j'assume depuis cette date la responsabilité de Secrétaire général.

C'est ce qui dérange le CDC de l'ASAF dont le Président pense que je confonds les genres et que mes fonctions dans cet organisme me font prendre des positions contraires aux intérêts de l'ASAF et de ses pratiquants.

En octobre 2009 j'ai fait une mise au point dans un courrier adressé au CDC afin de démontrer mon souci constant de servir les adhérents de l'ASAF et mes mandants les skieurs de la section ski de l'ASAF Orly. J'indiquais « *La section ski fonctionne depuis plus de 40 ans en organisant des stages de ski encadrés par des moniteurs bénévoles, qu'ils aient été formés et diplômés au départ par la FSGT ou par la suite par la FFS. Ce changement avait été motivé par la qualité technique de la formation au regard de l'aspect davantage tourné vers la dynamique de groupe de la FSGT. Depuis cette époque nous avons utilisé les structures fédérales à la satisfaction de tous. Pourquoi aujourd'hui faudrait-il bruler ce que nous avons adoré hier ?*

La fédération française de ski créée en 1924 et déclarée d'utilité publique par décret en 1970 est agréée par le ministère des sports, elle a reçu délégation du ministre chargé des sports pour organiser le ski en France. L'une de ses missions est d'organiser la formation de ses cadres bénévoles. Comme toute fédération sportive elle vit des subventions de l'état, de la vente de ses licences et des ressources que peuvent lui consentir des sponsors.

Cela dit, qu'a coûté aux adhérents de la section ski la FFS ces dernières années en vente de licences :

<i>type de licence</i>	<i>compétiteur/dirigeant</i>	<i>pratiquant (carte neige)</i>	<i>total annuel</i>
2006/2007	13 x 65,00€ = 845€	17 x 38,50€ = 654,50€	1499,50€
2007/2008	14 x 67,20€ = 940,80€	40 x 41,00€ = 1640€	2580,80€
2008/2009	14 x 70,85€ = 991,90€	2 x 43,80€ = 87,60€	1079,50€
			5159,80€

Qu'est-ce que la FFS a apporté à la section ski pendant la même période:

En premier lieu, la sécurité du « statut d'enseignant bénévole diplômé » aux moniteurs de l'ASAF et une qualité de l'enseignement dispensé aux adhérents à leur grande satisfaction. Elle fournit gracieusement le matériel de sécurité (ARVA, GPS, pelle à neige et sonde à avalanche) pour nos stages de randonnée alpine.

La FFS et la FFSE nous attribuent une subvention au titre du soutien à notre activité handiski

<i>Saison</i>	<i>FFS</i>	<i>FFSE</i>	<i>Total</i>
2006	800€	900€	
2007	3200€ + 1500€ (prix Corinne)	500€ + 500€	
2008	2400€	500€	
2009	2400€		

$$\begin{array}{r} \text{-----} \\ 10300\text{€ (dont prix Corinne)} \end{array} \quad \begin{array}{r} \text{-----} \\ 2400\text{€} \end{array} = \begin{array}{r} \text{-----} \\ 12700\text{€} \end{array}$$

Pour sa part la FFS en trois saisons a reçu 5159,80€ par l'achat des licences et nous avons reçu un montant total de subventions de 10300€ - 1500€ (prix Corinne reversé à une association) = 9800€, est-ce que l'ASAF est perdante ?

Parler de rquette est ridicule, j'ai l'impression d'entendre certains salariés de l'entreprise parler en fustigeant la cotisation aux œuvres sociales prélevée sur leur salaire sous prétexte qu'ils n'utilisent pas la médiathèque, l'arbre de Noël, la cantine ou l'ASAF. »

A ce jour, pour cette période 2006-2009 nous avons reçu **un montant total des subventions fédérales de 13 980 €** (dont 10 400 € de la FFS, 2 900 € de la FFSE et 68 € de la FFH). Les 2/3 des subventions destinées à l'activité handiski sont reversées au CDC en compensation des règlements des factures des écoles de ski supportés par le CDC (soit 7 866,66 € entre 2006 et 2009), le tiers restant est utilisé par la section pour l'achat de matériel handiski en ajoutant les subventions spécifiques de la FFH dont l'usage est limité à l'acquisition de matériel (soit un total de 4 613,33 € entre 2006 et 2009).

[Cf. tableaux : « récap des subventions handi » et « récap des factures ESF 2005-2010 »](#)

Pour calmer les esprits, j'ai décidé de ne pas me présenter à un nouveau mandat au comité directeur du comité régional de ski d'Ile-de-France et Nord-Ouest de la FFS lors de son assemblée générale du 20 mai 2010.

De la même manière j'ai décidé de ne pas présenter ma candidature pour un nouveau mandat au bureau de la section ski lors de notre assemblée générale du 4 juin 2010.

Je pense ainsi démontrer au CDC et à son Président, Christian Muraille, que je n'ai aucune addiction au pouvoir comme il semble le penser, contrairement à d'autres.

Mais je lui impute la responsabilité du gâchis de cette situation et des conséquences qui en découleront.

Je le mets en garde sur les risques auxquels il expose l'ASAF, les dirigeants et les cadres bénévoles dans son entêtement à se substituer aux fédérations dans leurs actions de formations des cadres bénévoles.

J'invite les cadres bénévoles et les pratiquants à rester vigilants sur cet aspect et à rappeler, le cas échéant devant les tribunaux, aux actuels membres du CDC qui ont validé cette politique, leur responsabilité s'il s'avérait qu'un jour un cadre bénévole soit inquiété lors d'un accident corporel, en espérant que cet augure ne se produise jamais.

Ce fut une grande satisfaction lorsqu'en 2008 notre amie Corinne Parel-Hello fut Lauréate du concours régional « Femme et sports » dans la catégorie « Coup de cœur », organisé par la direction régionale de la jeunesse et des sports d'Ile-de-France et le comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France.

Son dossier était présenté par le comité régional d'Ile-de-France de ski de la FFS parmi 18 projets, l'ASAF ne possédant pas d'agrément jeunesse et sport ne pouvait présenter ce dossier.

L'objectif de ce concours est de promouvoir l'image, la place et le rôle de la femme dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités.

Je profite de ce bilan pour réitérer mes remerciements et mes félicitations à Corinne avec toute l'amitié et l'admiration qu'elle mérite. Je sais combien son combat est difficile et toute l'énergie qu'elle y consacre sans économiser son temps et ses forces.

Toutes nos activités sont le fruit du travail régulier de nombreux bénévoles qui se sont succédés depuis toutes ces années et des dirigeants sportifs qui nous ont appuyés tout au long de ce long parcours.

Je voudrais en ce jour de bilan rappeler quelques noms de dirigeants sportifs qui ont marqué notre activité depuis de nombreuses années : Jacques LEVASSEUR qui à longtemps occupé le poste de Président du CDL d'Orly-Nord et son fidèle Trésorier Serge BEGARD, le CDL d'Orly-Nord était le précurseur dans les multiples actions du « sport pour tous » et en particulier de « l'école du sport », activité multidisciplinaire organisée en faveur des enfants avec le concours du CE d'Orly-Nord.

Il faut également citer les dirigeants de notre section ski qui ont su faire vivre et évoluer nos activités : Jo DECONFIN, Guy MASSULTEAU, Georges BOUCHE dit Bamby, Henri BEAUVOIS, Bébert DIARTE, Otello ROSSI, Guy IBRELISLE, Gérard GUERINET, Michel et Jeanine NILES, Gérard BES et bien d'autres; qu'ils reçoivent ici l'expression de notre reconnaissance et de notre admiration.

Cette énumération ne serait pas complète si je ne soulignais l'important travail réalisé ces toutes dernières années par Martine et Pierre PRUNIER pour l'organisation des stages et la trésorerie, de Corinne PAREL-HELLO pour l'organisation des stages handiski et de Robert CANET pour le suivi de la formation et la gestion des moniteurs bénévoles.

Il faut également remercier les moniteurs bénévoles fidèles qui depuis de nombreuses années encadrent encore aujourd'hui nos activités :

- Henri Beauvois, MF2 ski alpin FFS, entraîneur fédéral de ski alpin FFS et juges arbitre national FFS,
- Max Bouchenard, MF1 alpinFFS,
- Robert Canet, MF2 ski alpinFFS, MF1 ski de randonnée alpine FFS, qualifié handisport en ski alpin FFH,
- Gérard François, MF1 alpin FFS,
- Jean-Pierre Gélinau, MF2 alpin FFS,
- Hervé Le Pesq, MF1 alpin FFS, qualifié handisport en ski alpin FFH,
- Martine Maccagno, MF1 alpin FFS, qualifié handisport en ski alpin FFH,
- Gilles Magne, MF1 ski alpin FFS,
- Roland Mouzy, MF1 ski alpin FFS, MF1 ski de randonnée alpine FFS, qualifié handisport en ski alpin FFH,
- Eric Robinet, MF1 ski alpin FFS,
- Joël Ruellan, MF2 ski alpin FFS, MF1 ski de randonnée alpine FFS, qualifié handisport en ski alpin FFH.

Le rôle des fédérations sportives envers nos activités :

Les fédérations sportives accompagnent le développement de nos activités comme nous l'avons démontré en énumérant les subventions reçues entre 2006 et 2009 pour nos activités handiski.

Elles reçoivent une délégation de la part du ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et à ce titre elles organisent et contrôlent les formations de leurs cadres.

Le choix de la FFS comme organisme de formation n'est pas un hasard, l'enseignement technique dispensé par la FFS s'appuie sur une expertise et sur des orientations définies par les instances les plus compétentes de notre pays. Je vous rappelle que l'enseignement du ski en France est organisé par un groupe technique de la commission formation-emploi du conseil supérieur des sports de montagne.

Ce groupe comprend notamment :

- l'école nationale de ski et d'alpinisme (ENSA)
- **la fédération française de ski (FFS)**
- le syndicat national des moniteurs du ski Français (SNMSF)
- l'union des centres de plein air (UCPA)
- le pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme
- et pour la partie qui les concernent : l'association des entraîneurs de ski alpin (AFESA), **la fédération française handisport (FFH)** et la fédération française du sport adapté sont associées aux travaux.

La FFS est une association loi de 1901 déclarée d'utilité publique par décret du 29 octobre 1970.

Dans ses statuts elle précise dans son objet qu'elle a pour mission d' : « *assurer les missions prévues par la législation en vigueur relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.* » et de « *faciliter la création d'associations sportives favorisant la pratique du ski et de ses activités assimilées en contrôlant et en coordonnant leur activité, ces pratiques étant des moyens d'éducation, de culture et de participation à la vie sociale et citoyenne* »

Les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports doivent organiser la formation et le perfectionnement de leurs cadres BENEVOLES pour encadrer leurs activités.

Nous sommes affiliés à la FFS et à ce titre nous en acceptons les statuts et règlements. Les statuts précisent ARTICLE 4 : III. « *Chaque membre d'un groupement ou association sportif doit être titulaire d'un titre fédéral en cours de validité* », dans son ARTICLE 35 : « *Il est institué au sein de la Fédération Française de Ski une Commission de la formation, dont les membres sont nommés par le Comité Directeur.*

Ses membres sont désignés dans les conditions prévues au règlement intérieur.

Cette commission est chargée :

- a) *De définir, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, les diplômes, titres ou qualifications requis au sein de la Fédération Française de Ski pour exercer les fonctions de dirigeant, d'animateur, de formateur ou d'entraîneur ;*
- b) *D'élaborer un règlement de la formation précisant les modalités d'organisation des formations donnant accès à ces diplômes, titres ou qualifications. Ce règlement est arrêté par le Comité Directeur;*
- c) *D'élaborer le programme de formation de la Fédération Française de Ski pour chaque saison sportive. Ce programme est arrêté par la Commission formation et transmis au Ministre chargé des sports ».*

Dans le règlement intérieur il est indiqué à l'article 2 : « l'engagement pris par le club de veiller à ce que tous ses membres soient licenciés à la Fédération Française de Ski selon les catégories de licences visées au V du présent Article (...)

V. Chaque membre d'un groupement ou association sportif doit être titulaire d'un titre fédéral en cours de validité :

- *la LICENCE "Compétiteur" obligatoire pour les compétiteurs*
- *la LICENCE "Dirigeant" pour les dirigeants (Elus du Comité ou du Club), les entraîneurs, les moniteurs bénévoles et les juges fédéraux,*
- *la LICENCE "Pratiquant" pour les autres membres ».*

- [voir document : Responsabilité des cadres bénévoles FFS.](#)

D'autres sites indiquent les mêmes orientations : tel le site « [Loi 1901.com](http://www.loi1901.com) »

(http://www.loi1901.com/vie_associative/index.php) le texte suivant :

« Le cas très particulier des associations sportives

La loi n° 84-610 et le décret d'application n° 93-392 contraignent les associations sportives à prévenir les pratiquants de la nécessité de souscrire une assurance personnelle « dommages corporels » et à leur présenter plusieurs offres actualisées de couverture. Les adhérents doivent signer un document attestant qu'ils ont bien été mis au courant de cette nécessité.

Par exemple, une association sportive qui ferait appel à des bénévoles sans diplôme pour l'encadrement pourrait être poursuivie en cas d'accident pour ne pas avoir respecté les exigences liées à son statut d'association sportive ou à ses obligations de sécurité. »

Sur le site www.staps.uhp-nancy.fr/guillaume/fedesportives.pdf (Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives de l'université Henri Poincaré de Nancy) on peut lire

5. la licence

Art 16 loi 07/84 modifié par loi 08/03 : « La licence délivrée par une fédération sportive ou en son nom ouvre droit à participer aux activités sportives qui s'y rapportent et, selon des modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement. Les statuts des fédérations sportives peuvent prévoir que les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence. »

Cette licence marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social, aux statuts et règlements de la fédération. (...)

6. l'agrément

Les fédérations sportives peuvent bénéficier d'un agrément ministériel en vue de **participer** à l'exécution d'une mission de service public. A ce titre, elles sont notamment chargées de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, de développer et organiser la pratique de ces activités, d'assurer la formation et le perfectionnement de leurs cadres bénévoles et de délivrer les licences et titres fédéraux. Elles sont soumises au contrôle de l'Etat et doivent adopter des statuts comportant certaines dispositions obligatoires et un règlement disciplinaire conforme à un règlement type.

La position du CDC de l'ASAF sur les licences et la formation :

Le CDC, dont la préoccupation principale semble être de supplanter les fédérations sportives, se propose d'organiser de sa propre initiative la formation des moniteurs bénévoles de ski.

Les moniteurs fédéraux bénévoles de notre section se sont déclarés opposés à cette initiative qui ne présente aucune garantie de reconnaissance par le mouvement sportif, le ministère et les tribunaux. Ils se sont tous prononcés pour le maintien des formations organisées par la FFS.

Les participants de leur côté par une pétition se sont également prononcés pour le maintien des formations et de ce qui en découle, c'est-à-dire de l'enseignement qu'ils reçoivent de ces moniteurs fédéraux bénévoles formés et diplômés par la FFS à leur totale satisfaction.

La position du CDC est d'autant plus surprenante qu'elle fait une spécificité de la délivrance des licences/cartes neige des skieurs non compétiteurs en comparaison aux licences par exemple de la plongée sous-marine, du vol à voile ou même du Golf que les sections sportives de l'ASAF ont rendu obligatoire y compris pour les non compétiteurs.

Mais quel intérêt de proposer une licence/carte neige délivrée par la FFS à nos pratiquants.

J'ai évoqué le rôle des fédérations dans l'organisation du sport en France et la délégation reçue de la part du ministère, j'ai indiqué le rôle important joué par la FFS dans la définition de l'enseignement du ski en France et l'apport technique y compris en matériel de sécurité (ARVA, sonde à avalanche, pelle à neige, GPS etc.) pour nos activités de ski de randonnée alpine et enfin le financement d'une partie de nos activités handiski.

Mais il convient, à mon sens, de respecter nos engagements pris lors de notre affiliation et de se conformer aux statuts et règlements dans le but de bénéficier de la qualité de la formation dispensée par la FFS et reconnue par le mouvement sportif et l'autorité de tutelle dans le but de proposer à nos pratiquants une formation de qualité en toute sécurité pour nos stagiaires, nos cadres bénévoles et nos dirigeants.

Rappel de l'intervention de Maître Olivier de La Robertie, Docteur en droit et avocat au barreau de Paris.

- Extrait, fournir un responsable expérimenté.

L'ensemble de ces responsabilités bénévoles assurées au titre de dirigeant de la section ski à l'ASAF, d'administrateur de la mutuelle MDS ou au comité régional de ski d'Ile-de-France et Nord-Ouest FFS m'ont permis de faire évoluer les activités de notre section ski dans de bonnes conditions.

La mutuelle MDS nous a offert du matériel pour notre activité handiski, le comité régional d'Ile-de-France de la FFH nous a offert en 2006 le stage de formation théorique (module A) de la qualification handisport pour cinq de nos moniteurs fédéraux FFS ainsi que des subventions pour l'acquisition de matériels handisport.

D'autres organismes nous ont apporté leur aide, la mission d'insertion Air France des personnes handicapées, l'association le Goéland AHPH...

Notre dotation de matériel handiski obtenue par des dons des organismes avec lesquels nous entretenons des rapports amicaux et fonctionnels (MDS, AIR FRANCE, FFS, FFH) se chiffre à près de 58 000 €.

Nous disposons aujourd'hui de :

- 3 Tandemski,
- 3 Dualski,
- 2 Uniski,
- 3 Kartski,
- 1 VFC,
- 4 portatifs radio pour l'activité des aveugles et mal voyants,
- 4 barres de pilotages articulées avec vérins pour Uniski ou Dualski, livrée avec ceinture et ligne de vie,
- 18 sièges articulés de tailles différentes,
- 3 Barres d'assistance pour Uniski ou Dualski ,
- 3 paires de fixation et 3 fixations,
- 3 Housses anti-froid pour tandemski avec sac de rangement,

- 8 Housses de protection des jambes pour Uniski, Dualski ou VFC,
- 5 Largueurs pour téléskis,
- 1 Partie basse Dualski VFC,
- 4 Pompes Fournales 0-30 bars,
- 1 Paire de plots appui pour stabilisateurs Superlite,
- 5 Paires de stabilisateurs "Confort", 1 Paire de stabilisateurs "Superlite" pour skieurs assis, 2 Paires de stabilisateurs "Superlite" pour skieur debout,
- 6 paires de ski et 3 skis.

Notre activité se déroulant essentiellement dans les alpes du sud, à Serre-Chevalier, c'est naturellement dans cette station que nous avons tissé des liens avec les écoles de ski et avec une association locale intitulé « Sport et Handicap en Briançonnais ». Nous avons un projet commun avec cette association c'est la création d'un chalet au pied des pistes, chauffé avec toilettes adaptées, destiné à l'accueil et au confort des personnes handicapées et de leurs accompagnant, serait une réelle avancée pour notre activité. Un lieu pour entreposer les fauteuils roulants ou appareillages divers (pendant la durée des cours), stocker le matériel en cours d'utilisation, volumineux et très coûteux (uniski, dualski, kartski...), et le matériel d'été (Joëlette, Fauteuil Tout Terrain...). Nous avons de grands espoirs pour que cette construction soit réalisée cette année et disponible pour la prochaine saison.

Je crois très sincèrement que nous n'avons pas à rougir de nos résultats et je ne parle pas seulement de nos inventaires mais du nombre considérable de salariés d'Air France et de leurs familles qui ont découvert puis évolués dans la pratique du ski grâce aux stages que nous avons organisé et à l'enseignement qu'ont dispensé nos cadres bénévoles FFS.

Que sera l'avenir ?

Il sera bien évidemment ce que nous en ferons si nous savons maintenir nos valeurs et proposer un enseignement de qualité dans des stages aux coûts les plus modiques possible.

Les membres du bureau qui se représentent ont donc besoin de nouveaux responsables prêts à se dévouer pour remplir cette belle mission de développement du ski au bénéfice des adhérents ASAF et de leur famille.

Je pense tout particulièrement aux activités handiski que notre section ski a mis en place et je regrette que peu de section sportive de notre club n'ait suivi cet exemple. Il y a beaucoup à faire pour proposer un éventail d'activités susceptibles d'amener les personnes handicapées vers une pratique régulière du sport.

Je forme enfin le vœu que nos instances dirigeantes permettent à notre section ski et à ses dirigeants de maintenir et même de développer nos activités sportives ski alpin, ski de randonnée alpine et handiski dans le respect des valeurs qui nous ont animé jusqu'à ce jour.

Je vous remercie tous, pour les nombreuses années de bonheur fraternel que j'ai connu en organisant et en encadrant de nombreux stages avec des bénévoles dévoués.

Dans le contexte actuel, si j'ai perdu mes illusions je garde l'espoir que notre section ski d'Orly-Nord vive encore longtemps et se développe au bénéfice des pratiquants valides et handicapés.

Que mes souhaits de réussite vous accompagnent dans vos futures missions au service de nos pratiquants.

Joël RUELLAN

Président sortant section ski Orly-Nord (assemblée générale 4 juin 2010).